

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00424

Numéro SIREN : 842 003 675

Nom ou dénomination : A2H Invest

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003382

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : SAS A2H INVEST			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 24 CHEMIN DE LA PEROUSE			Durée de l'exercice précédent * 16						
Numéro SIRET * 8 4 2 0 0 3 6 7 5 0 0 0 1 9			Néant ☐						
			Exercice N, clos le, 31/12/2020						
			N-1, 31/12/2019						
			Net 3						
			Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	2 070	AC	935	1 135	1 549	
		Frais de développement*	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AC				
		Fonds commercial (I)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC				
		Constructions	AP		AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU				
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	683 650	CV		683 650	683 650
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD	20	BE		20	20
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières *	BH		BI				
TO TAL (II)			BJ	685 740	BK	935	684 805	685 219	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	17 644	BY		17 644	9 736	
		Autres créances (3)	BZ	55 031	CA		55 031	41 626	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	15 455	CG		15 455	30 857		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	56	CI		56	50		
	TO TAL (III)	CJ	88 186	CK		88 186	82 268		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	7 834			7 834	9 483		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TO TAL GENERAL (I à VI)			CO	781 761	IA	935	780 826	776 970	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS A2H INVEST			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 120 000)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	48 970	
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	45 536	60 970
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	15 479	8 749
	TOTAL (I)	DL	241 985	189 719
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	289 909	346 033
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	232 252	224 613
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 818	1 830
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 863	10 556
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		4 220
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	538 841	587 252	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	780 826	776 970	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	306 695	118 569
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	40	40	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2H INVEST							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	89 003	FH		FI	89 003	102 721	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	89 003	FK		FL	89 003	102 721	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		11 545	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	89 006	114 267
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	22 565	84 932	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 522	2 995	
	Salaires et traitements *					FY	43 545	42 000	
	Charges sociales (10)					FZ	19 517	13 345	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	2 063	2 583
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	7	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	91 216	145 861
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(2 210)	(31 593)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	60 000	110 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	517	571	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	60 517	110 571	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 041	9 259	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	6 041	9 259	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	54 476	101 312	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	52 266	69 719	

Désignation de l'entreprise SAS A2H INVEST		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	6 730 8 749
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 730 8 749
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6 730) (8 749)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	149 523 224 838
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	103 987 163 868
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	45 536 60 970
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	517 570
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 545
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 dont cotisations facultatives Madelin A7 obligatoires A9 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dotations amortissements dérogatoires/frais acquisitions titres participation		6 730	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **780 826** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **149 523** euros et un total **charges** de **103 987** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **45 536** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Principes et conventions générales :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- respect des règles de prudence,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Informations relatives aux changements de méthodes :

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent.

Comptabilisation des actifs :

Les actifs sont comptabilisés dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés au coût d'acquisition,
- les actifs produits par l'entreprise sont comptabilisés à leur coût de production,
- les actifs acquis à titre gratuit ainsi que les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée,
- la déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût de production comprend :

- le prix d'achat des matières consommées (y compris droits de douanes et taxes non récupérables),
- les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée,
- la déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement,
- les charges indirectes de fabrication.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition ou de production pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Immobilisations incorporelles :

Les éléments de l'actif incorporel amortissables font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée réelle d'utilisation ou de la durée de protection juridique.

- | | |
|-------------------------|---------------|
| | durée d'usage |
| - Frais d'établissement | 5 ans |

Immobilisations corporelles :**Composants:**

Les immobilisations sont décomposées entre la structure et les composants.

Les composants sont les éléments principaux de l'immobilisation faisant l'objet de remplacement à intervalles réguliers et ayant une durée d'utilisation différente de l'immobilisation dans son ensemble.

Seuls les composants qui ont un caractère significatif sont identifiés:

- valeur de 500 euros au moins,
- valeur au moins égale à 15% (meubles) et 1% (immeubles) du prix.

Base amortissable :

Le montant amortissable d'un actif est égal à sa valeur brute diminuée de sa valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

La base amortissable fiscale n'étant pas réduite de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire est constaté pour conserver l'avantage fiscal lié à la base amortissable.

Amortissements:

Le début de constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif.

Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif, il est révisable si les conditions d'utilisation changent.

L'entreprise a opté pour la mesure de simplification permettant d'amortir les biens non décomposables sur la durée d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Durée d'amortissements:

Biens décomposés: Néant

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Biens non décomposés:

	durée d'usage
- Matériel et outillages (néant)	5 ans
- Matériel de transport (néant)	5 ans
- Matériel de bureau et informatique (néant)	3 ans
- Mobilier (néant)	8 à 10 ans

Immobilisations financières:

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Pour les titres de participations, ces frais sont immobilisés.

Dépréciations des actifs immobilisés :

Les dépréciations des actifs immobilisés sont constatées par l'entreprise à chaque clôture, dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

La dépréciation est la constatation que la valeur actuelle d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Stocks et encours :

Les matières et les marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les encours et les produits sont évalués à leur coût de production.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties aux taux de change à la date de la clôture, les différences de change sont constatées au bilan dans le poste écart de conversion.

Valeurs mobilières :

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice:

- si l'obligation existe à cette date,
- s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture,
- si le montant de l'obligation peut-être évalué avec une fiabilité suffisante.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Intégrations fiscales:modalités, répartition d'impôts et économie réalisée.

La société fait partie du régime d'intégration fiscale depuis le 1er janvier 2020.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont appréhendées par la société mère. Toutefois dans l'hypothèse où après plusieurs exercices déficitaires, la société fille redeviendrait bénéficiaire, elle bénéficiera de l'imputation de ses propres déficits.

Les montants des crédits d'impôt de la société filiale sera déduit de la créance due par cette dernière à la société mère. A défaut d'imputation, l'excédent des crédits d'impôt qui n'aurait pu être utilisé en l'absence d'intégration sera définitivement acquis par la société mère.

Impact du covid-19 dans les comptes clos au 31/12/2020.

L'événement Covid-19 n'a pas eu un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de l'entité.

A2H Invest

**Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 €**

**Siège social : 24 chemin de la Pérouse
39570 POIDS DE FIOLE**

842 003 675 RCS LONS LE SAUNIER

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 45 536,13 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 536,13 €
------------------------	-------------

En totalité au compte « autres réserves »

Lequel passe de	48 969,56 €
-----------------	-------------

A	94 505,69 €
---	-------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Philippe DUCHATEL

